

Réunion du Bureau Syndical du 22 novembre 2024

Délibération n° 2024/39 portant sur l'avenant n° 1 aux lots 1, 2 et 3 « Marché canalisations fuyardes 2024 ». Approuvée

Délibération n° 2024/40 portant sur l'avenant n° 2 au lot 1 « Marché canalisations fuyardes 2024-Saint Frion ». Approuvée

Délibération n° 2024/41 portant sur la détermination du mode de participation à la « Prévoyance » et du montant de la participation versée aux agents. Approuvée

Délibération n° 2024/42 portant sur l'assurance de la vidéoprotection au barrage et à la station. Approuvée

Délibération n° 2024/43 portant sur un virement de crédits-Décision Modificative n° 4. Approuvée